



*Communiqué
Pour diffusion immédiate*

Les organismes sans but lucratif d'habitation réclament les fonds pour le soutien communautaire en logement social

Montréal, 26 avril 2007 - Le Réseau québécois des organismes sans but lucratif d'habitation presse le gouvernement du Québec de concrétiser le financement des pratiques de soutien communautaire en logement social en allouant les fonds nécessaires.

Réclamée depuis plusieurs années, cette mesure est estimée annuellement à quelque 12 millions de dollars par le Réseau québécois et ses sept fédérations régionales membres au Québec. « Alors que les pratiques de soutien communautaire font encore et toujours l'objet de fragiles bricolages financiers, elles permettent de maintenir dans leur milieu des personnes vulnérables ou en légère perte d'autonomie », explique la présidente du Réseau, Madame Myrtha Laflamme, qui administre un de ces organismes au Saguenay.

« Faute de financement officiel, le soutien communautaire ne prend toujours appui que sur le bénévolat et la générosité des gens alors que le gouvernement reconnaît maintenant l'utilité de ces pratiques qui ont fait leurs preuves », ajoute-t-elle.

Dans son budget déposé avant les élections, le gouvernement n'a pas du tout fait mention des sommes nécessaires à la mise en oeuvre de la politique publique québécoise que ses fonctionnaires de la Santé et de la Société d'habitation du Québec sont à finaliser après plus trois ans de travaux et qui prendra la forme d'un *Cadre national sur le soutien communautaire en logement social*.

Le soutien communautaire est reconnu comme une approche efficace pour maintenir en logement des personnes fragilisées. Les logements communautaires développés par les organismes sans but lucratif d'habitation (OSBL) s'adressent à des personnes ayant des besoins particuliers dont l'état nécessite du soutien et de l'accompagnement pour conserver leur logement. Plus de la moitié de ceux-ci sont occupés par des personnes âgées, les autres permettant de loger des personnes vulnérables sur le plan social.

« Malheureusement, le gouvernement ne prévoit toujours rien pour soutenir ces personnes », conclut la présidente du Réseau pour qui l'absence d'un tel financement public va à l'encontre de l'équité territoriale.

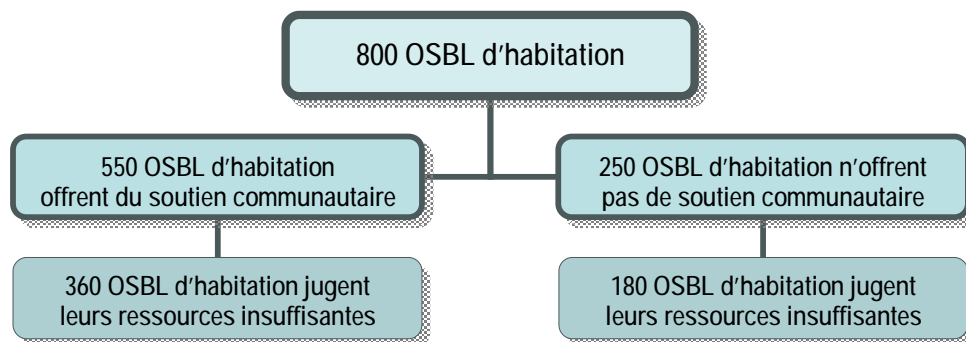
Le Réseau québécois des OSBL d'habitation regroupe plus de 325 organismes qui administrent près de la moitié des quelque 32 000 logements communautaires au Québec.

Le soutien communautaire en OSBL d'habitation

Une enquête du Réseau québécois des OSBL d'habitation confirme les besoins¹

Une enquête menée par le Réseau québécois des OSBL d'habitation en 2006 démontre que 550 des 800 OSBL d'habitation offrent du soutien communautaire aux locataires. Voici quelques faits saillants quant à l'offre de services ainsi que certains besoins exprimés par les responsables d'organismes :

- ✓ 72 % pour cent des organismes qui offrent du soutien communautaire ne reçoivent pas de financement pour ce faire.
- ✓ 23 % des OSBL d'habitation (250) qui n'offrent pas de soutien communautaire déclarent que c'est par manque de financement. Les autres organismes estiment que ces services ne s'inscrivent pas dans leur mission.
- ✓ Près du trois-quart des organismes (73 %) qui offrent du soutien communautaire ont recours à des bénévoles.
- ✓ Mais dans 25 % des cas observés, le « bénévolat » exercé signale des besoins qui dépassent les responsabilités et parfois les capacités des bénévoles.
- ✓ Dix-sept pour cent (17 %) des OSBL d'habitation qui offrent du soutien communautaire financent leurs services principalement avec les charges portées au loyer des locataires.
- ✓ 68 % des organismes d'habitation jugent leurs ressources insuffisantes pour le soutien communautaire.



¹ Pour plus de détails, consulter les actes du colloque du RQOH : www.rqoh.com. Les résultats complets seront disponibles à compter de juin 2007

- ▼ L'analyse indique que 25 % des OSBL d'habitation du Québec, soit environ 200 (si on rapporte cette proportion à la population des OSBL d'habitation) montrent des signaux inquiétants, voire alarmants, qui justifient une aide imminente en soutien communautaire.

- ▼ C'est, par exemple, cette imposante ressource du centre ville de Montréal destinée à des chambreurs à l'origine, mais qui n'arrive tout simplement plus à assumer sa mission. Leurs énergies consiste désormais à gérer des évictions pour des locataires fragiles dont les comportements dérangent. Cette ressource admet que pour l'instant, elle préfère louer à des étudiants.

- ▼ C'est cette résidence pour aînés de Québec, issue du programme AccèsLogis (volet 2), dont la subvention de 1000 \$ par porte accordée en vertu d'une entente provisoire entre le MSSS et la SHQ prend fin bientôt. Le responsable se demande ce qui les attend.

- ▼ C'est cette résidence de l'Estrie, subventionnée par un programme de la SCHL, où la même bénévole s'occupe depuis 10 ans du repas du midi devenu indispensable pour les aînés. En fait, là-bas, toutes les activités de loisirs, le repas quotidien du midi, l'accompagnement et les références reposent entièrement sur des bénévoles. « Quand elle va partir notre bénévole pivot, qu'est-ce qu'on fait ? », se demande ce gestionnaire.

Distribution de différents services offerts selon la proportion d'OSBL d'habitation

